REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/04/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
Absents : 06
dont représentés : 04

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; SANTONI François ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFA Régine ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI Stéphanie ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; PIREDDA Albert

Etaient absents : MARTINETTI Jean-Philippe ; OTTOMANI Sébastien ; GUIDICELLI Sébastien ; CHIODI Sandrine ; VILLARD-ANGELI Dominique ; CARIA Sandra.

Etaient représentés : CHIODI Sandrine était représentée par MONDOLONI Ange-Marie ; MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre ; VILLARD ANGELI Dominique était représentée par PAOLI Christian ; CARIA Sandra était représentée par CASAMATTA ANDREANI Bernadette.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

****

N° DEL140417-14

OBJET : SUBSTITUTION D'UN NOUVEL EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL 2° CLASSE D'UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE 35H00 A UN PRECEDENT EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL 2° CLASE D'UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE 31H30

Compte tenu de l'accroissement des tâches administratives et d'animation et afin de ne pas entraver l'action du service public, il serait souhaitable de modifier à la hausse, le nombre d'heures hebdomadaires de service de l'emploi d'adjoint d'animation territorial 2° classe créé par délibération en date du 12.10.2012 à concurrence de 31H30 par semaine.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes des départements et des régions article 3 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 12.10.2012, portant création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial 2° classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 31h30 ;

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

DEL140417-14 PAGE 2

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide à l'unanimité

D'accéder à la proposition de Monsieur le Maire ;

De modifier à la hausse à concurrence de 35H00 le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à l'emploi d'adjoint d'animation territorial 2° classe créé par délibération du 12.10.2012

De substituer en conséquence à l'emploi d d'adjoint d'animation territorial 2° classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 31h30, un emploi d'adjoint d'animation territorial 2° classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35h00 à compter du **1er mai 2017**.

D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

PRUNELLI DI FIUMORBU (Haute Corse)